



20 juillet 2023

(23-4936)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÉGLEMENT DE 2008 (S.I. N° 597 DE 2008) SUR LE DROIT
D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES (SYSTÈME DE
RÉMUNÉRATION POUR LES PRÊTS AU PUBLIC)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2008 (S.I. n° 597 de 2008) sur le droit d'auteur et les droits connexes (système de rémunération pour les prêts au public)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11044_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le règlement notifié a été établi par le Ministère d'État du Département de l'environnement, du patrimoine et des collectivités locales, au titre des pouvoirs conférés par l'article 42A de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000) (comme introduit par l'article 7 de la Loi de 2007 (modification) sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 39 de 2007)); l'article 79 de la Loi de 2001 sur les collectivités locales (n° 37 de 2001) tel que modifié par l'article 14 de la Loi de 2007 sur le droit d'auteur et les droits connexes (modification) et l'Ordonnance de 2008 (Délégation de fonctions ministérielles) sur l'environnement, le patrimoine et les collectivités locales (n° 226 de 2008).</p> <p>Le règlement établit un système de rémunération pour les prêts au public pour ce qui est des services de bibliothèques publiques comme prévu à l'article 42A de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000) (comme introduit par l'article 7 de la Loi de 2007 (modification) sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 39 de 2007)).</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais

Entrée en vigueur	31 décembre 2008
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 avril 2023
Autres renseignements	Voir également IP/N/1/IRL/C/3 (<i>Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000)</i>)
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit (Unité de la propriété intellectuelle)</i> <i>Department of Enterprise, Trade and Employment (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)</i> trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.